

La Loi de la République Azerbaïdjanaise sur la protection du patrimoine historique et culturel

(adoptée le 10.04.1998)

Partie I. Dispositions générales

Article 1

Protection des monuments historiques et culturels

Article 3

Législation nationale sur la protection du patrimoine culturel

Article 5

Participation de l'Académie des sciences à protection, restauration, estimation et utilisation du patrimoine culturel

Partie II. Inventaire national des monuments historiques et culturels et leur estimation

Article 8

Inventaire des monuments historiques et culturels concernant l'Azerbaïdjan et se trouvant en dehors de l'Azerbaïdjan

Partie III. Assistance financière de l'Etat dans le domaine de la protection des monuments historiques et culturels

Article 10

Responsabilité des personnes physiques et morales pour la dégradation des biens culturels

Article 13

Protection des monuments culturels découverts pendant des travaux de construction

Article 16

Exportation et importation des biens culturels

Article 18

Protection des monuments historiques et culturels pendant la guerre et les conflits armés

Partie IV. Utilisation des objets du patrimoine culturel

Partie V. Recherches dans le domaine du patrimoine culturel

Article 20

Recherches archéologiques

Article 22

Création des sites protégés

Partie VI. Travaux de restauration et d'aménagement des monuments historiques et culturels

Partie VII. Responsabilité pour la violation de la législation concernant la protection du patrimoine culturel

Partie VIII. Partie finale

Article 30

Prééminence du droit international dans le domaine de la protection du patrimoine culturel

Article 31

Participation des organisations internationales aux recherches scientifiques, restauration, reconstruction, conservation du patrimoine culturel

Article 32.

Restauration et protection des monuments culturels qui se trouvent provisoirement sur les territoires occupés